

## SEANCE EXCEPTIONNELLE DU 10 JUIN 2016

Les services de la Préfecture ont invités la Communauté de communes à retirer la délibération et à adopter de nouveaux taux compatibles avec une variation proportionnelle. Les taux restant liés à l'intercommunalité contrairement aux communes.

En conséquence, nous avons l'autorisation de modifier les taux votés le 13 avril 2016 ; deux possibilités s'offrent à nous : soit de conserver les taux votés, soit de les modifier proportionnellement à ceux votés par la communauté de communes en date du 7 juin 2016.

	Taxe habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux votés au 13 avril	14.33 %	13.86 %	38.38 %
Proposition de taux au 10 juin	16.33 %	11.82 %	36.65 %

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer ; celui-ci, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de conserver les taux votés le 13 avril 2016.

Jean-Louis Hahnemann présente les différents devis pour le remplacement du matériel volé (debrousailleuse, taille-haies, tronçonneuse, souffleur à feuilles) et l'achat d'une élagueuse à perche :

Mazurkiewicz 2693.00 euros

Garry 2599.00 euros

Coopérative Bresse Veyle 2712.85 euros

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Garry pour un montant de 25 99 euros TTC.